



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 avril 2021 à 20 heures 30 minutes
MAIRIE

Présents :

VELLE Patrice, GRIFFATON Gabriel, LECLERE Sébastien, CHENOT Nicolas, GIRARD Christian, GRIFFATON Gautier.

Secrétaire de séance :

GRIFFATON Gautier.

Président de séance :

VELLE Patrice

Validation du compte rendu du 15/04/21

Mr le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 15/04/21 appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Aucune remarque n'est à formuler.

Mr le maire propose aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte rendu

Vote : compte rendu validé à l'unanimité.

Délibération modificatives exercice 2021

Mr le maire demande aux conseillers présents une modification d'affectations des comptes dans la comptabilité de l'exercice 2021 :

15.5€ viré depuis l'article 2158 vers l'article 261 (titre de participation) pour le paiement de l'action à la SPL XDEMAT

100€ viré depuis l'article 022 (dépenses imprévues) vers l'article 6688 (autres charges financières) pour le règlement des frais liés aux paiements par carte bleue PAYFIP.

Mr le maire propose aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ces modifications

Vote : voté à l'unanimité.

Taxe sur les consommations finale d'électricité

Une part des taxes payées sur les consommations finales d'électricité est collectée par le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE), qui va reverser cette année 97% de cette taxe aux communes qui en font la demande, sur la base d'une déclaration trimestrielle.

Mr le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir l'autoriser à effectuer les demandes auprès du SDE

Vote : voté à l'unanimité.

Motion AZUR PRODUCTION

AZUR PRODUCTION est une menuiserie industrielle implantée sur la base de CHAMBLEY depuis de nombreuse année. Un projet de vente de cette entreprise appartenant au groupe SAINT GOBAIN laisse craindre une restructuration avec baisse de l'emploi (actuellement 150 emplois directs et 500 indirects). C'est l'un des plus gros employeurs sur la zone économique de la base de CHAMBLEY.

La communauté de commune MAD Et MOSELLE propose de voter une motion de soutien.

Mr le maire présente la motion de soutien aux salariés de la société AZUR PRODUCTION **Pour des raisons de calendrier, Mr le maire a déjà signé cette motion. Les conseillers présents approuvent cette décision.**

Désignation de suppléants à la commission électorale

La commission de contrôle communale est chargée de :

- Statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire.
- Contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin entre le 24ème et 21ème jours avant celui-ci ou au moins une fois par an.

Elle est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Pour rappel, depuis le CM du 17/07/20, les titulaires sont : GIRARD Christian, LECLERE Pierre, JACQUES Raymond.

Sont proposés comme suppléants : GRIFFATON Gautier, CANZI Roger, DURAND Éric

Mr le maire propose aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider la nomination des 3 suppléants de la commission communale de contrôle électoral.

Vote : voté à l'unanimité.

Abonnement presse locale

L'abonnement au journal local arrive à échéance le 21/06 prochain. Mr le maire annonce qu'il ne prolongera pas l'abonnement, afin de mettre fin à la polémique sur cette dépense soulevée après les dernières élections municipales.

Mr GIRARD Christian se dit très satisfait de cette décision.

Mr GRIFFATON Gautier rappelle que la communauté de commune MAD et MOSELLE diffuse chaque semaine une revue de presse regroupant tous les articles, parus dans la presse locale, se rapportant à la vie de nos communes.

Mr le maire ajoute que cette revue de presse est disponible sur le site internet de la commune.
Mr le maire indique également que les deux dernières revues de presse ne sont pas encore disponibles, car le nouveau format n'est pas compatible avec le site.
Mr le maire est en contact avec les services de la communauté de commune afin de résoudre rapidement cette incompatibilité informatique.

Tenue du bureau de vote

Mr le maire indique que la tenue des scrutins des deux tours pour les élections régionales et départementales implique la présence de 6 personnes.

Questions diverses

- Contrôle des poteaux incendies

Le Syndicat des Eaux du Trey a mis en place une commande groupée pour le contrôle annuel des bornes incendies, qui n'est plus réalisé par la SAUR.

C'est la société EAU DETECTION de GRANGES-AUMONTZEY qui a été retenue (39€/ poteau)

- Aménagements forestiers

La commune a accepté un devis de 1785.60€ pour la réfection de ponts et entrées de parcelles en forêt communale, travaux confiés à la société GRIFF-AGRI de HAMONVILLE.

- Droit de préemption

Mr le maire indique que dans le cadre de la carte communale, le droit de préemption simple n'a pas été retenu. Il faut être attentif à ce point dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Mr le maire indique que le droit de préemption simple est un outil de maîtrise foncière publique permettant à une personne publique d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement.

Mr GIRARD Christian est opposé à ce droit de préemption.

- Chemins en foret

Mr l'adjoint indique qu'il faudrait envisager de débroussailler les lisières de parcelles le long des chemins empierrés, comme cela avait été fait il y a quelques années.

MRS GRIFFATON Gabriel et Gautier indiquent qu'il faudrait également éclaircir en hauteur les chemins pour leurs redonner un peu de lumière et limiter l'humidité au sol.

Mr GRIFFATON Gautier indique que cela peut être fait en plusieurs fois pour étaler les dépenses.

Des demandes de travaux seront faites après état des besoins sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le maire lève la séance à 21h35

Fait à HAMONVILLE le 18 Juin 2021

Le Maire,

Patrice VELLE

